

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES **DU PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202304-053

Du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze du mois d'avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Vernon, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean François, DUCROS Loïc, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER BASTIDE Jean Marc, AUZAS Vincent, LAPORTE Jean Pierre, CARRIER Martine, POUGET TIRION Dominique, BERRES Thierry, MARCHAL Yannick, MOZZATTI Albert, GIRES Christian, COULANGE François, DEFFREIX Christophe, BALAZUC Christian, AUDIBERT François, PRAT Eric, SALEL Matthieu, CHOTIN Marie Hélène, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PRANDI Patrice, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : PARMENTIER Luc (pouvoir de Carole LASTELLA), François AUDIBERT (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de PLANET Olivier), TALAGRAND Michel (pouvoir de LACOUR Gladie), LAPORTE Jean Pierre (pouvoir de DJIANN Nicole), DEFFREIX Christophe (pouvoir de Eric BOISSIN), MAZILLE Didier (pouvoir de GALLET Françoise), COULANGE François (pouvoir de DUCLOUX Sébastien), CHOTIN Marie Hélène (pouvoir de CHABANE Francis), SALEL Matthieu (pouvoir de PIERRARD TEYSSIER Nadine), DEYDIER BASTIDE Jean Marc (pouvoir de Raoul L'HERMINIER)..

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 28

Pouvoir : 11

Date de la convocation 5 avril 2023

A été élu secrétaire : DEYDIER-BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : ENTRETIEN DU RESEAU DE SENTIERS DE RANDONNEE : ATTRIBUTION DES MARCHES 2023/2025

La Communauté de Communes a engagé une consultation en MAPA pour l'entretien de son réseau de sentiers de randonnée, avec une prestation forfaitaire annuelle et un accord cadre à bons de commande, soit 2 lots techniques d'1 an avec 2 reconductions tacites d'un an.

Lot 1 Débroussaillage : 1 pli (ESAT Les Amandiers)

Lot 2 Balisage : 2 plis (SARL Bois & Via et AMC7)

Je vous propose d'attribuer les marchés aux soumissionnaires arrivés en tête du classement, sous réserve qu'ils aient produit, dans les délais imposés par la CDC, les justificatifs administratifs requis par le code de la commande publique, à savoir :

Lot 1 : ESAT Les Amandiers

Lot 2 : AMC7

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (Jean François THIBON ne prend pas part au vote), décide de :

Attribuer les marchés pour un montant maximum de 140 544,09 € HT (168 652,91 € TTC), pour toute la durée du marché, reconductions comprises, aux soumissionnaires suivants :

↳ Lot n°1 Débroussaillage

Attributaire :

ESAT Les Amandiers (07200 Lachapelle s/Aubenas)

Prestation forfaitaire :

34 686,03 € HT par an (soit 104 058,09 € HT pour 3 ans)

Montant max de l'accord cadre :

5 000,00 € HT par an (soit 15 000,00 € HT pour 3 ans)

↳ Lot n°2 Balisage

Attributaire :

AMC7 (07230 Chandolas)

Prestation forfaitaire 2023 :

7 153,00 € HT

Prestation forfaitaire 2024 :

4 994,00 € HT

Prestation forfaitaire 2025 :

6 339,00 € HT

Montant max de l'accord cadre : 1 000,00 € HT par an (soit 3 000,00 € HT pour 3 ans)

Autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
Inscrire les crédits correspondants aux budgets.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Christophe DEFFREIX

Président

Jean Marc DEYDIER BASTIDE

Secrétaire de séance

